

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

TEC AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 110.000 €

Siège social : 44 rue du Louvre – 75001 Paris

390 406 692 R.C.S. Paris

(ci-après, la « **Société** »)

**DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six,

Le trente septembre,

Les soussignées :

- **SAPAZO**, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 44 rue du Louvre – 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 832 865 463, représentée par son gérant, Monsieur Marc Bijaoui (« **SAPAZO** »), détenant 1.375 actions ordinaires de la Société,
- **FINANCIERE 33 ALEPH**, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 44 rue du Louvre 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 832 900 344, représentée par son gérant, Monsieur Samy Haddad (« **FINANCIERE 33 ALEPH** »), détenant 1.375 actions ordinaires de la Société,

représentant l'ensemble des associées de la Société, détenant ensemble la totalité des 2.750 actions ordinaires composant le capital social de la Société, et détenant ainsi l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société (les « **Associées** »),

I- Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Les statuts de la Société (les « **Statuts** ») ;
- Le projet de statuts refondus de la Société figurant en **Annexe 1** des présentes décisions (les « **Statuts Refondus** »).

II- Ont pris par acte sous seing privé, les décisions unanimes (les « **Décisions ») relatives à l'ordre du jour ci-après :**

1. Adoption des Statuts Refondus de la Société ;
2. Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION
(Adoption des Statuts Refondus de la Société)

Les Associées, après avoir pris connaissance du projet de Statuts Refondus figurant en **Annexe 1**,

adoptent, article par article, puis dans leur ensemble, les Statuts refondus de la Société, tels qu'ils figurent en **Annexe 1** des présentes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associées.

DEUXIEME DECISION
(Pouvoirs en vue des formalités)

Les Associées **donnent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de la présente décision aux fins d'accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité qu'il appartiendra auprès de toutes administrations et juridictions compétentes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associées.

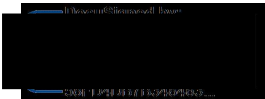
* *

*

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture a été signé par les Associées.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Associées accepté de signer électroniquement le présent procès-verbal par le biais du service DocuSign (www.docusign.com), reconnaissant à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature dudit procès-verbal par le service DocuSign (www.docusign.com).

[Signatures en page suivante]



SAPAZO
Par : Monsieur Marc Bijaoui



FINANCIERE 33 ALEPH
Par : Madame Samy Haddad

Annexe 1

Statuts Refondus